MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

ARRETE N°2025-96

Commune de BAYON
ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE

ARRETE PORTANT

- PERMISSION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de BAYON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande reçue le 8 octobre 2025 de Mme MARTINET Charlotte au 5 rue de la Cloche à Bayon (54290), qui souhaite occuper à titre temporaire **une partie du domaine public au 5 rue de la Cloche** à BAYON dans le cadre de travaux et de livraison de gros matériaux dont une emprise sur le domaine public est nécessaire ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,
Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et de sécuriser la zone,
Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une déviation piétons en gardant un passage au droit des travaux,
Considérant que l'occupation du domaine public ne devra pas gêner la circulation.

A R R E T E

Article 1er : stationnement :

- Du 15 au 16 octobre 2025 les 2 places de stationnement situées devant le 5 rue de la Cloche seront interdites et réservées.
- Le permissionnaire a la charge de la signalisation de ses travaux dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter du déménagement et du stationnement.

Article 2:

Toute infraction au présent arrêté dûment constatée entrainera la poursuite du contrevenant conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : La signalisation adéquate informant les usagers de cette prescription sera matérialisée conformément à la réglementation en vigueur et déployée sous la responsabilité du permissionnaire.

Article 4 : Exécution et ampliation

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- M. le Secrétaire de Mairie ;
- M. le Responsable des services techniques municipaux ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAYON ;
- M. Mmes les Elu(e)s de la commune
- A l'intéressé pour affichage sur véhicule

Fait à BAYON,
Le 10 octobre 2025

Le Maire,
Nicole Charrois

COMMUNE DE BAYON 54290

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:17 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Nicole CHARROIS
https://www.intramuros.org/bayon/documents_administratifs/85840